



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Critères d'affichage

Panneau électronique à messages variables

À la suite de l'approbation de sa demande, le responsable de l'organisme doit acheminer la version finale de l'affiche électronique à l'équipe des Services aux citoyens et communications **au moins 15 jours avant la date d'affichage**. L'affiche électronique doit être transmise par courriel à communications@villemsh.ca.

L'organisme est responsable de la production de ses affiches électroniques, la Ville n'offre pas le service de montage graphique. Dans le cas où les affiches produites ne respectent pas les critères établis, il y aura un refus de publication. Dans un tel cas, la Ville s'engage à transmettre un avis écrit au responsable de l'organisme.

Le contenu d'un message doit se résumer aux informations suivantes:

- Nom de l'événement
- Date(s) et heure(s)
- Lieu
- Organisateur
- Photo ou illustration (si nécessaire)

Spécifications graphiques

- Utilisation d'un maximum de 10 mots ou éléments
- Format à respecter : 640 pixels (largeur) x 896 pixels (hauteur)
- Résolution de 72 DPI
- Grosseur de caractères : entre 80 et 120 points (selon la police de caractères utilisée)
- Format de l'image : jpeg
- Utilisation de lettres majuscules recommandée
- Utilisation obligatoire d'un fond de couleur foncée. L'utilisation d'un fond blanc (ou de couleur claire) est interdite en raison d'une luminosité trop intense.